

SYNTHÈSE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Le prévisionnel concernant les produits du domaine est en augmentation par rapport à 2022 en raison de la vente de « l'espaces Crébillon » et d'un terrain situé au « Croix blanches ».
- Les mises à disposition de services à la Communauté de communes sont modifiées en légère baisse, tenant compte de renégociations engagées sur le « forfait » d'intervention des Services Techniques. Celles au profit de la Chaufferie bois intègrent l'actualisation des pourcentages d'intervention des agents et la hausse des coûts de l'énergie.
- Le montant des dotations, subventions et participations a été estimé, comme les années précédentes, de manière très prudentielle. Le dispositif de compensation de la perte de taxe d'habitation par transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le Département est bien intégré et identifié.
- Les autres produits de gestion courante demeurent globalement stables.
- Le remboursement par l'Etat des contrats aidés en cours et la participation de la DRAC pour financer le recollément du musée viennent diminuer quelque peu la charge salariale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le contexte de crise énergétique laisse présager de fortes augmentations des prix du gaz et de l'électricité pour 2023. L'impact prévisionnel pour le Budget Primitif est important (environ 300 000 €) même si une prise en charge partielle de l'Etat, non connue aujourd'hui, pourrait minorer un peu cet accroissement.

- Les dépenses liées à des obligations réglementaires, des obligations de normes et de sécurité (contrôle des jeux, analyses bactériologiques pour lutter contre la légionellose, suivi des carnets sanitaires dans les bâtiments, contrôle électrique annuel des bâtiments, des extincteurs, des portes sectorielles, des ascenseurs, installations de chauffage, des alarmes incendies, matériels de levage etc...) sont maintenues.
 - Le programme de point à temps, réfection de trottoirs, petite réfection de voirie, marquage de la voirie est maintenu.
 - Les travaux d'entretien confiés à des entreprises, notamment le fauchage, le débroussaillage et le nettoyage des vitres des bâtiments sont maintenus.
 - Le budget des animations a été majoré compte tenu de la reprise des activités et festivités diverses.

- Les charges de personnel sont en augmentation afin d'inclure notamment :
 - Un Glissement-Vieillesse-Technicité comprenant les avancements de grades, échelons ainsi que la majoration de la valeur du point d'indice sur une année pleine,
 - La revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie C applicable sur l'année,
 - La prime de précarité et la prime « inflation »,
 - L'évolution des services,
- Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions aux associations (143 850 €), au CCAS (80 000 €) et retracent aussi la participation de la Ville au service départemental d'incendie pour un montant de 113 000 €.
- Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle et à venir.
- Les charges exceptionnelles retracent les annulations de réservations éventuelles (Maison de Nuits – Salle des Fêtes...).
- Les amortissements de nos équipements (1 060 000 €).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les dotations comprennent le FCTVA en tenant compte de la réforme de l'automatisation de ce système,
- Le remboursement de la dotation initiale du budget « Chaufferie Bois » pour 7 000 €,
- Les subventions d'équipement prévisionnelles sur l'ensemble des programmes engagés estimées à 591 951 €,
- Les amortissements pour 1 060 000 €.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Le remboursement du capital de la dette actuelle établi à 480 000 €.
- Les investissements, à hauteur de 5 150 000 €, comprennent notamment :
 - Article 2031 – Frais d'études
 - Diagnostics énergétiques : 29 000 €
 - Etude « Marché Couvert » : 71 250 €
 - Pistes cyclables : 5 900 €
 - Article 2041512 – Bâtiments et installations
 - Interventions avenue de Chambolland : 42 000 €
 - Interventions Centre-Ville : 112 000 €
 - Article 21312 – Bâtiments scolaires
 - Chéneau, toiture et plafond de salle de l'école BARBIER : 45 000 €
 - Placards, fenêtre et aménagements divers de l'école MAIGNOT : 16 200 €
 - Remplacement de portes et fenêtres de l'école CHALLND : 13 000 €

Article 21318 – Autres bâtiments publics

- Travaux de réhabilitation en Mairie : 270 000 €
- Travaux Maison de Nuits : 2 120 000 €
- Travaux « Marché Couvert » : 480 000 €
- Interventions sur les bâtiments culturels : 32 500 €
- Interventions sur les logements communaux : 15 000 €

Article 2151 – Réseaux de voirie

- Pistes cyclables : 593 300 €
- Travaux divers : 459 700 €

Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique

- Renouvellement et achat de nouveaux jeux d'extérieur : 10 000 €
- Sécurisation d'un combiné à bois : 10 000 €
- Caméras : 52 000 €

Article 21828 – Autres matériels de transports

- Remplacement de véhicules (Services Techniques / Police municipale) : 106 000 €

Article 21838 – Autres matériels informatique

- Téléphonie / Copieurs / Hébergement / Matériel de vidéo projection et de visioconférence... : 52 500 €

Article 21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers

- Bancs / Tableaux / Fauteuils... : 28 200 €

Article 2188 – Installations générales, agencement et aménagements divers – Autres

- Décoration ciel de « papillons » : 8 100 €
- Massifs, arbres, plantations : 70 000 €

LE FINANCEMENT DU SOLDE D'INVESTISSEMENT

Il sera assuré par un emprunt à hauteur de 3 325 042,28 € qui sera mis en œuvre en fonction de l'avancée des travaux envisagés.

Une réflexion est également menée sur l'utilisation d'une partie du fonds de roulement.

La renégociation de certains prêts auprès d'un établissement bancaire a été menée afin de conserver des capacités pour le financement des investissements futurs.

Des démarches partenariales permettant d'obtenir d'autres sources de financements sont également engagées.

BUDGET CHAUFFERIE BOIS

Cet équipement reste soumis aux aléas météorologiques, des températures hivernales trop clémentes ayant un impact sur la consommation en bois et en gaz.

L'augmentation prévisionnelle des tarifs, notamment d'électricité, a été intégrée au prévisionnel budgétaire.

Globalement, l'équipement est performant et fiable mais nécessite une surveillance et une maintenance importantes.

Un prévisionnel de raccordement à la Chaufferie-Bois de l'école Bernard BARBIER et de la partie « logement / Cuisine » située à l'étage de la Mairie est intégré au budget 2023.

BUDGET LOTISSEMENT « LE BAS DE TORTEREAU »

Le développement d'un « éco-quartier », dont l'étude a été ébauchée en 2016, commence à prendre forme.

La nouvelle Gendarmerie pourrait voir le jour à horizon 2023 / 2024.

Les coûts de recours à la maîtrise d'ouvrage ainsi qu'une partie des travaux liés aux premiers aménagements de ce lotissement (Entrée/sortie Gendarmerie et aménagements route d'Agencourt) sont intégrés au budget 2023.

BUDGET LOTISSEMENT « VANARET »

Le lotissement a fait l'objet d'un permis d'aménager en date du 5 juin 2020.

Il comprend :

- Le lot « A » d'une surface de 4 071 m² appelé à recevoir la partie « logements collectifs » confiée à un aménageur : AMETIS. Le projet se compose de 3 bâtiments comprenant au total 31 logements.
- Le lot « B » d'une surface de 9 942 m² divisé en 15 lots ouverts à la construction individuelle.

La totalité des parcelles (Individuelles et collectives) est désormais vendue.

L'achèvement des interventions liées à ce lotissement pourrait intervenir en 2023, permettant de clôturer ce budget annexe.